



## *Restauration Self – Cafétéria (Collège / Lycée)*

### *Régime Externe – Demi-Pensionnaire*

Chaque élève possède une carte scolaire lui donnant accès à la salle de restaurant. Pour les lycéens, il est possible de déjeuner à la cafétéria.

Les élèves qui souhaitent déjeuner peuvent bénéficier d'un forfait annuel de demi-pension pour 2, 3 ou 4 repas par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Les tarifs sont indiqués au § 9 du règlement financier ([www.stv-chaville.fr](http://www.stv-chaville.fr)).

Pour information, les élèves qui souhaitent déjeuner occasionnellement ou bien le mercredi, peuvent payer en ligne sur le site « Ecole Directe » afin d'alimenter leur carte qui fonctionne comme un porte-monnaie (cf. §10 du règlement financier) ou payer par chèque. En cas de paiement par chèque, les élèves déposent le règlement dans la boîte aux lettres nommée « chèques self ou cafétéria » à l'entrée de l'établissement. Au dos du chèque, merci d'indiquer nom, prénom et classe de l'élève (Possibilité d'établir un chèque par famille en mentionnant au dos de celui-ci les prénoms des enfants et le montant à attribuer à chacun d'eux).

Les parents ont connaissance du solde de leur enfant sur le site « Ecole Directe » ou par mail à [e.bracchi@stv-chaville.fr](mailto:e.bracchi@stv-chaville.fr). Si les parents de l'élève oublient de « créditer » la carte, ils seront avertis et seront invités à régulariser la situation au plus vite.

Il est préférable de créditer sa carte d'un nombre « raisonnable » de repas. Les soldes sont reportés d'une année sur l'autre (le débit comme le crédit).

**Au collège, tout élève déjeunant au self de manière occasionnelle est considéré comme demi-pensionnaire ce jour-là.  
Il ne peut donc en aucun cas quitter l'établissement sur la pause méridienne.**

✂.....

*Inscription Restauration Collège Lycée 2018 / 2019*

**Coupon à remettre au Responsable de niveau pour le lundi 17 septembre 2018**

Nom : .....

Prénom : .....

Classe : .....

**S'inscrit à la ½ pension** (déjeunera soit 2 ou 3 ou 4 jours par semaine) dans ce cas, le coût est porté sur la facture. Indiquer les jours choisis (**non modulable et valable pour toute l'année scolaire**) :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

**Déjeunera occasionnellement ou bien le mercredi** et alimente son porte-monnaie via le site « Ecole Directe » (sinon dépôt d'un chèque dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'ordre de « OGEC Saint-Thomas de Villeneuve »).

J'atteste avoir pris connaissance du fonctionnement de la restauration et du règlement financier §9, §10, §11.

Date et signature des parents

Date et signature de l'élève

**Ogéc Saint-Thomas de Villeneuve**

1646 avenue Roger Salengro - 92370 Chaville

☎ 01 41 15 95 15 - ☎ 01 47 50 81 33 - ✉ [accueil@stv-chaville.fr](mailto:accueil@stv-chaville.fr) - 🌐 [www.stv-chaville.fr](http://www.stv-chaville.fr)